

Compte-rendu de réunion

<i>Date & Lieu</i>	13 février 2017 – Locaux de l'EID
Participants	Christian BARBE, Christian BEAUDEAU, Christian CHAUVET, Jean-Michel CLERE, Bernadette GRIGNON, Philippe MATHIEU, Jérôme de MAUPEOU d'Ableiges, Paul MORIN, Philippe MOUNIER, Bertrand RENON, Didier SPELLA.
<i>Absents excusés</i>	Alain AMAT, Patrick ANCEL, Yves ANDRE, Claude BOUDESSEUL, Remy DUMOND-FILLON, Christian GAILLOT, Paul GUENEAU, Régis HARDY, Catherine HERAULT, Jacques-Louis KESZLER, Philippe LEPAGE, Christophe NOEL, Jean-Marie PAPAZOGLOU, Sylvie PIQUEMAL SAINT ANDRE, Jean-Claude RODRIGUEZ, Christophe ROYER, Gérald SIM, Jacques TABARY.

Ordre du jour	Eléments à retenir
Vie du comité / Agenda	Relation du Comité directeur, le 4 février à Niort - repoussé au 25/02 : seront présents B Grignon, P Morin, P Mounier. Excusés : P Ancel, C Gaillot, R Hardy. Invité D Spella. Intervention du Colonel TISSEYRE le 15 février à 18h30, au Cercle (voir message envoyé le 29/01). Prévoir l'A.G. du 11 mars à Poitiers : - Élection de nouveaux membres du Comité directeur, les candidatures sont à adresser au président de l'AR 18, conformément à ses statuts (article 13-2) 1 mois avant l'AG. - <u>Les membres souhaitant participer à l'AG doivent s'inscrire auprès de Christine Penot comme déjà précisé par courriel de la présidente, transmis le 13 janvier (cm.penot@orange.fr).</u>
Intervention	Présentation de l'EID par Jérôme de MAUPEOU. La présentation est jointe au CR.
Sujet d'études	Point d'avancement par les rapporteurs de chaque groupe de travail. Liste à vérifier, confirmer, voire à compléter : S1 : « L'organisation territoriale en cas d'attaques terroristes multiples ou d'insurrections armées (Plans de Défense, Garde nationale, ...) » : R Dumond-Fillon, C Gaillot, P Guéneau, JM Papazoglou, B Renon, JC Rodriguez, C Royer ; RdV prévu pour avancer sur un état des lieux S2 : « Le SMV premier pas vers la restauration du SN » : A Amat, C. Chauvet, JM Clère, R Hardy, C Hérault, P Mounier ; Prise de contact avec le Chef de Corps du SMV, rencontres possibles les 20-21-23/02 S3 : « La Défense Economique » : C. Beaudeau JL Keszler, P Lepage, J. de Maupeou d'Ableiges, P Morin, D Spella, J Tabary ; Deux réunions, la 3ème le 24/02 à 14h30 à l'EID

Prochaine réunion le 13/03/2017 au cercle, à 18h00

Compte-rendu de réunion

Intervention de Jérôme de MAUPEOU





Organisation et gestion de la lutte anti-vectorielle en France métropolitaine

Présentation au Comité 17

Lundi 13 février 2017

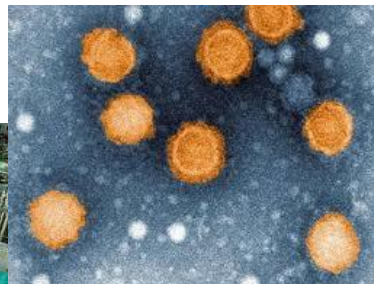
La prévention au service de votre santé

- ✓ Les enjeux et l'évaluation du risque
- ✓ La réponse opérationnelle
- ✓ Les principes et la méthode de lutte

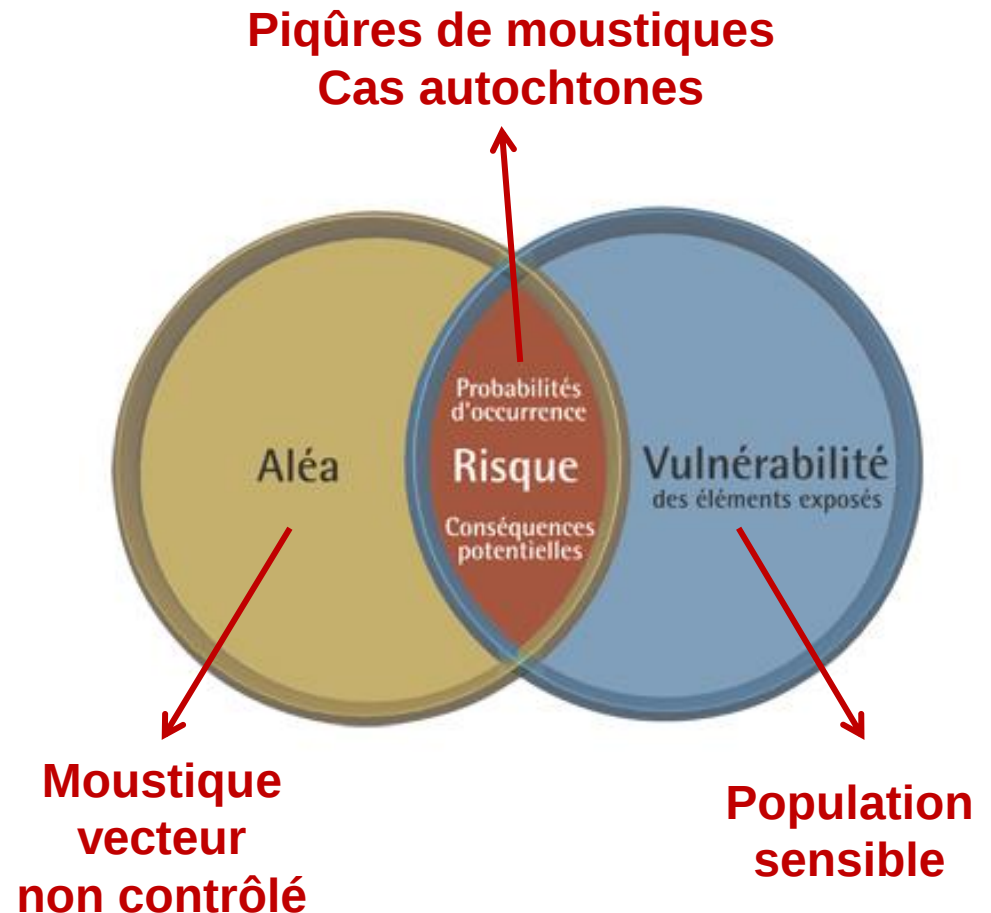
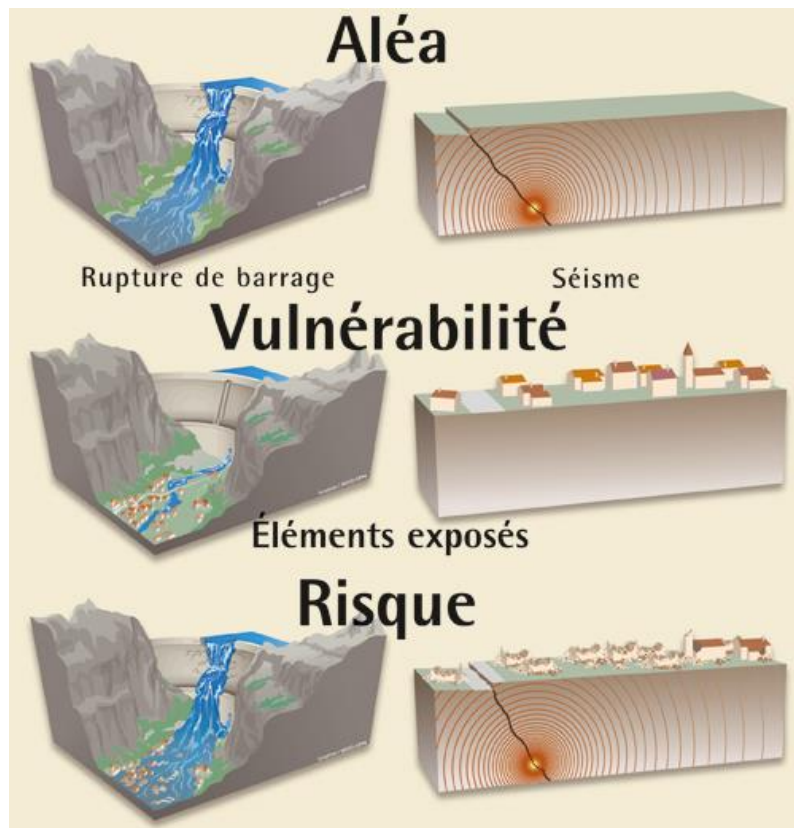
- ✓ Les enjeux et l'évaluation du risque
- ✓ La réponse opérationnelle
- ✓ Les principes et la méthode de lutte

Le risque entomologique

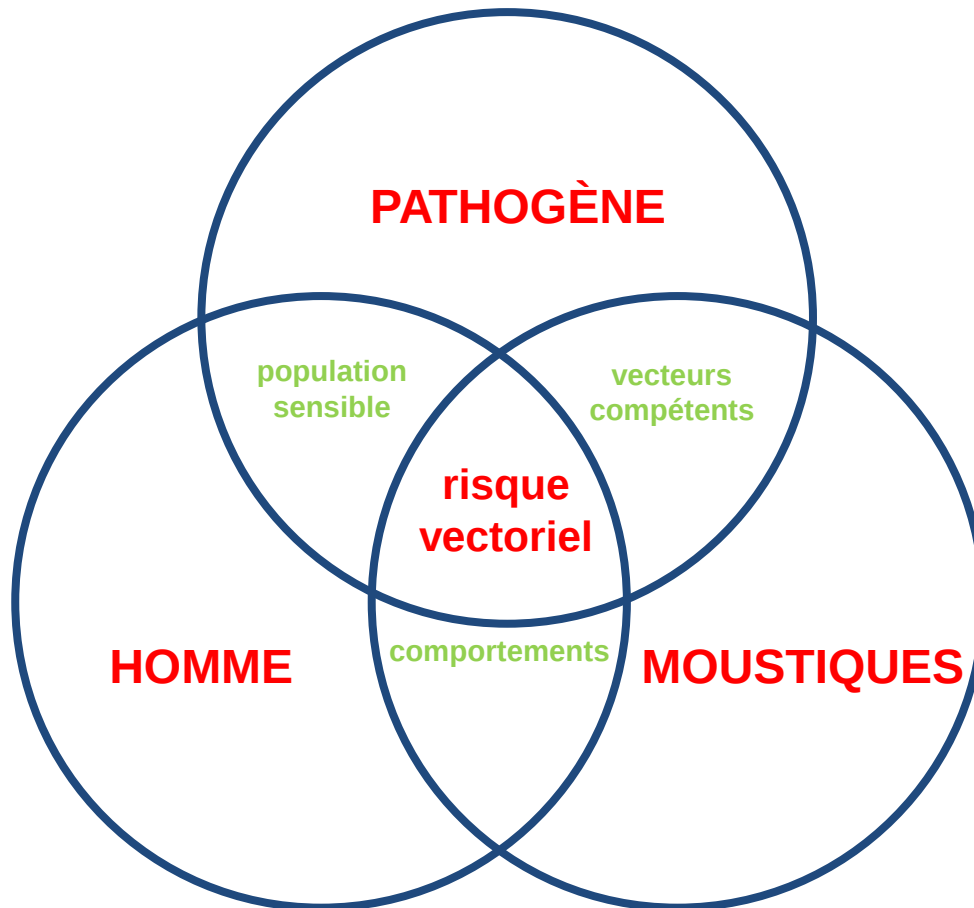
- ✓ les moustiques sont les premiers vecteurs de maladies dans le monde
- ✓ 90% de l'humanité est exposée à un risque de piqûres de moustiques
- ✓ 3 milliards d'individus sont exposés à un risque élevé de maladies transmissibles



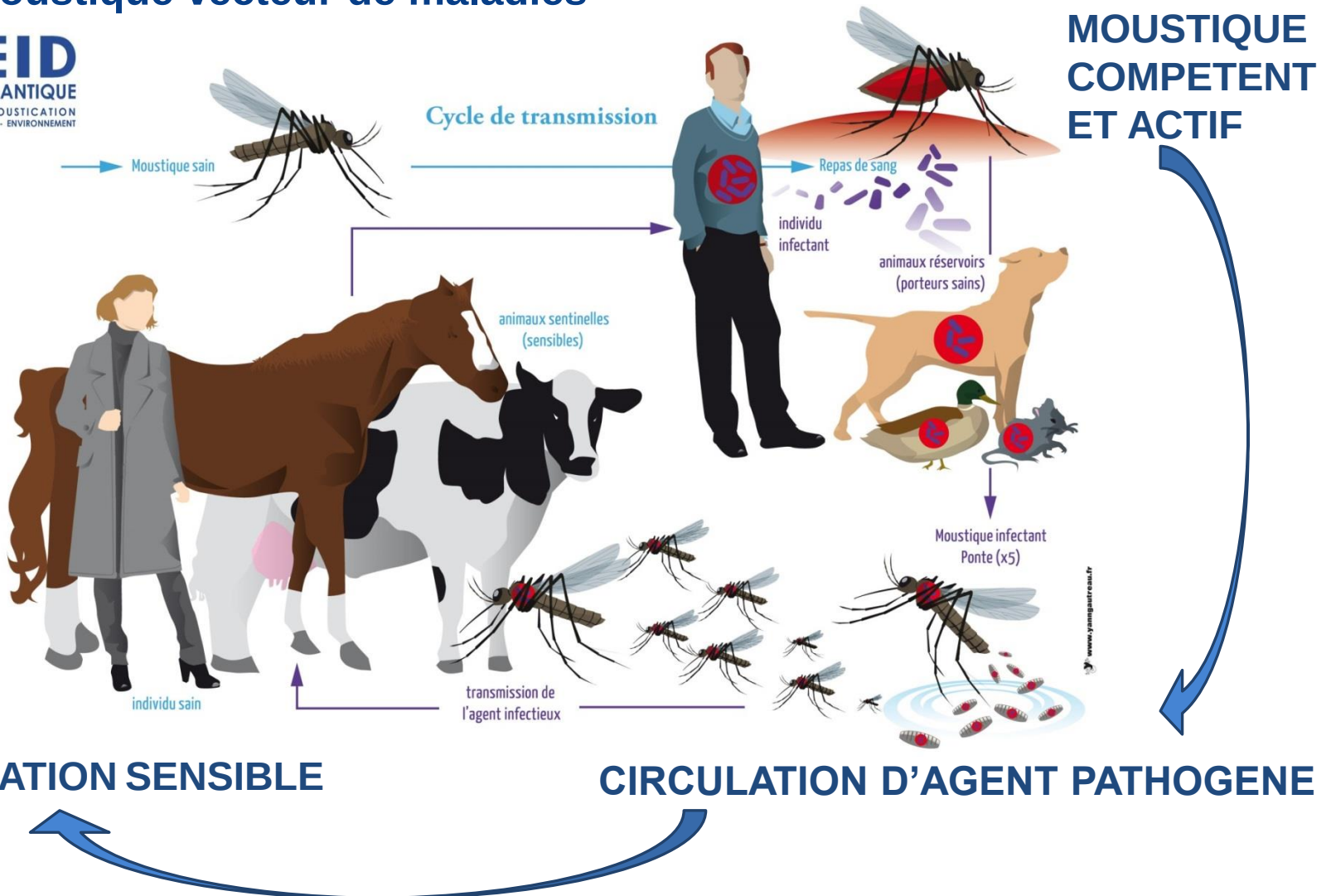
Composantes du risque entomologique



La problématique de la lutte anti-vectorielle



Le moustique vecteur de maladies



Les principales affections transmises par les moustiques

- ✓ **le paludisme** (parasite) : 212 millions de cas dont près de 450 000 morts par an dans le monde
- ✓ **la dengue** (virus) : 50 millions de cas par an
- ✓ **le chikungunya** (virus) : 300 000 cas sur l'île de la Réunion en 2006
plus de 1,3 million de cas en Amérique en 2013-2014, avec plus de 200 morts



Les principales affections transmises par les moustiques

- ✓ **le West Nile** (virus) : endémique dans le pourtour méditerranéen, responsable de 1 500 morts aux Etats-Unis depuis 1999
- ✓ **le zika** (virus) : plus de 2 millions de cas en Amérique depuis 2015, avec des formes neurologiques graves (microcéphalie)



Les moustiques vulnérants et vecteurs de maladies

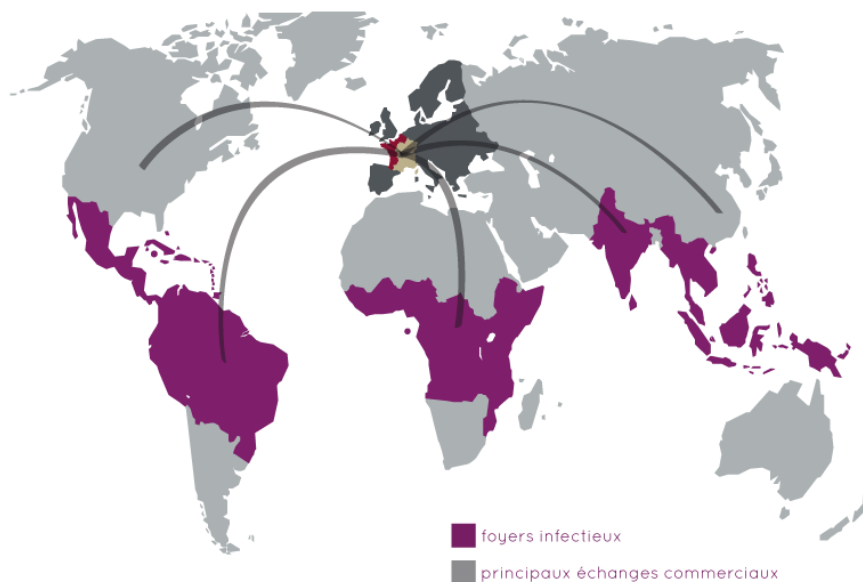
3 500 espèces recensées dans le monde dont :

- ✓ 105 espèces en Europe
- ✓ 67 espèces en France métropolitaine
- ✓ 36 espèces dans la zone de surveillance de l'EID Atlantique dont 80% présentent des compétences vectorielles
- ✓ 12 espèces spécifiquement régulées en fonction de leur agressivité, de leur abondance et du risque sanitaire

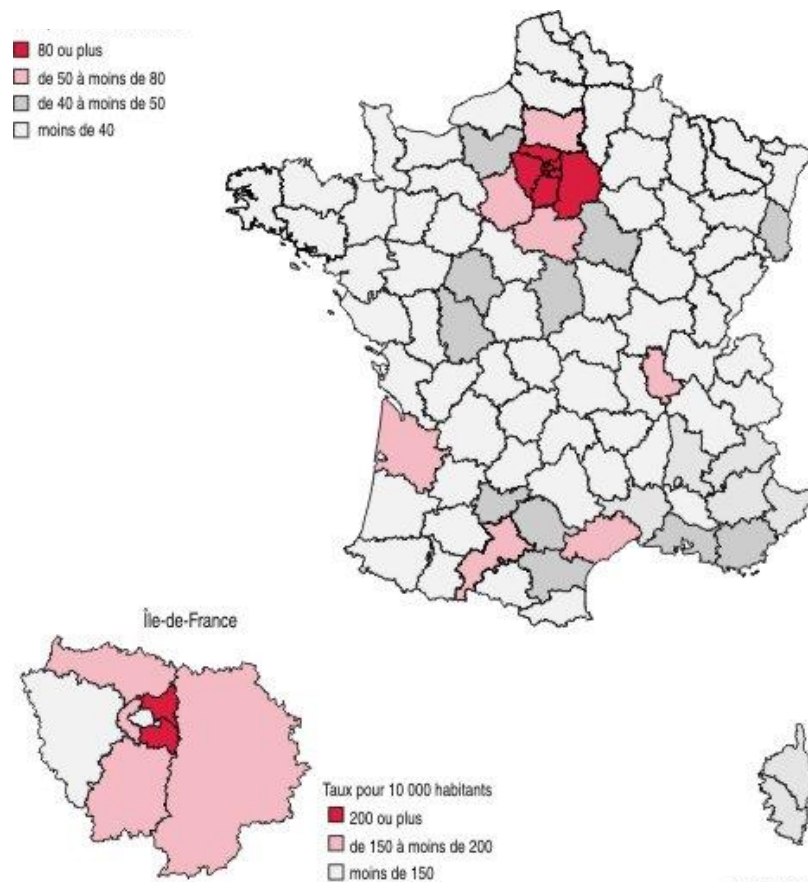


Au regard du contexte métropolitain ...

- ✓ de multiples flux de populations extérieures
- ✓ de forts échanges avec les départements d'Outre-Mer



Taux de Domiens pour 10 000 habitants

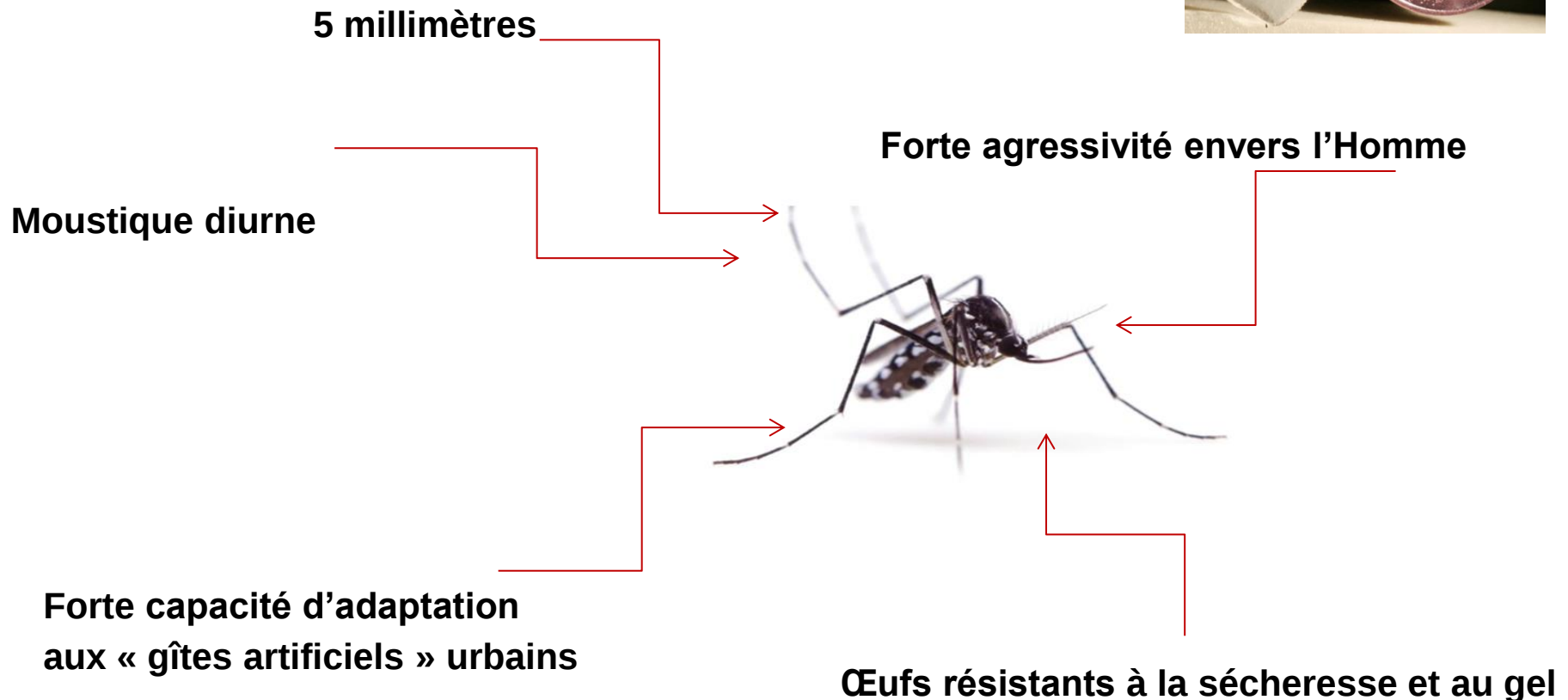
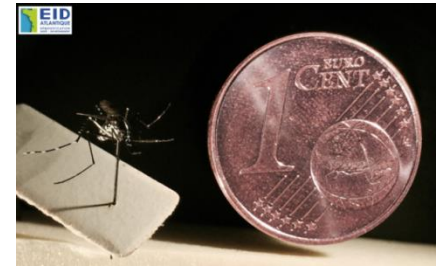


**Un risque d'épidémie
potentiellement aggravé et amplifié à l'occasion de
l'organisation de grands événements internationaux :**

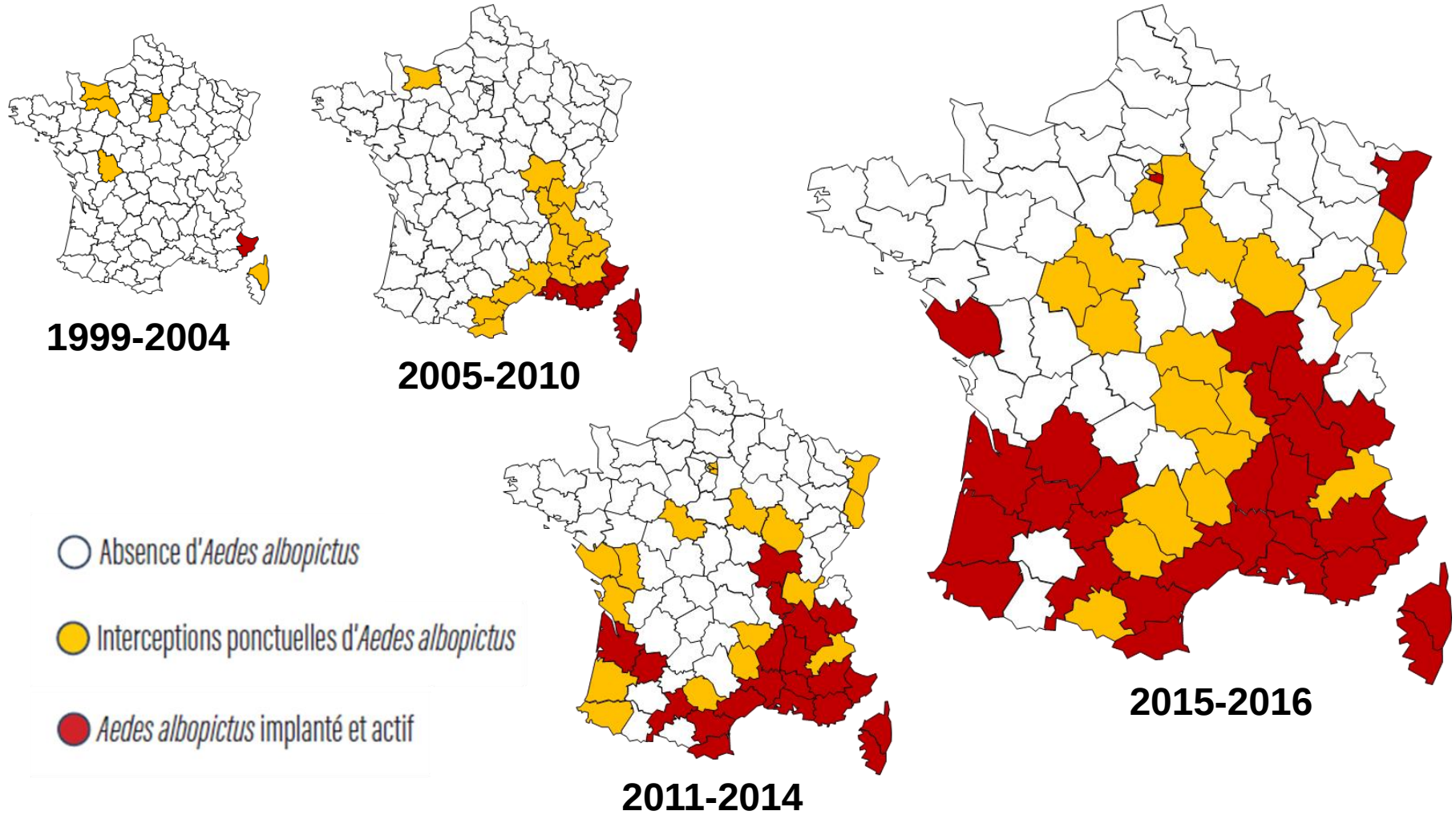
- 1- apport et transit de populations extérieures porteuses de virus
- 2- présence du moustique vecteur
- 3- forte concentration de populations non immunes



Le cas du « moustique tigre » (*Aedes albopictus*) : une espèce invasive



Le « moustique tigre » : une espèce invasive



- ✓ Les enjeux et l'évaluation du risque
- ✓ La réponse opérationnelle
- ✓ Les principes et la méthode de lutte

La nécessité d'une action concertée et cohérente à l'échelle inter-régionale

Objectif : limiter les effets cumulatifs de juxtaposition de pratiques individuelles ou collectives dispersées, aléatoires et non réglementées

Les objectifs

- ✓ se prémunir structurellement pour gérer l'implantation durable du moustique tigre
- ✓ assurer une gestion intégrée du risque à l'échelle d'un territoire cohérent

Les moyens à mettre en œuvre

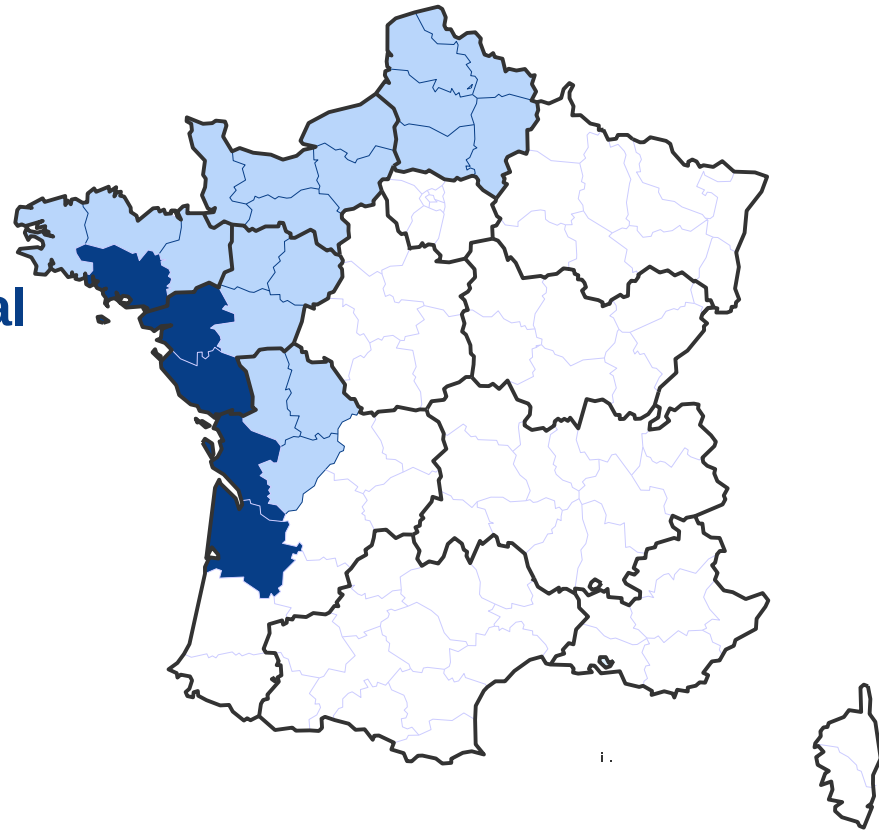
- ✓ disposer d'un interlocuteur unique
- ✓ disposer d'une coordination interdépartementale et de moyens mutualisés
- ✓ disposer d'un outil modulaire, permanent et adapté aux risques prévisibles recensés

L'exemple de l'EID Atlantique

Etablissement Public Interdépartemental

pour la Démoustication

du littoral Atlantique



L'EID Atlantique : près de 50 ans d'histoire...

- ✓ une structure interdépartementale créée en 1969 à l'initiative des responsables de la jeune chambre économique de la Charente-Maritime
- ✓ création de l'Entente interdépartementale avec l'adhésion successive de la Vendée (1972) puis des départements de la Loire-Atlantique (1976), de la Gironde (1979) puis du Morbihan (1997)
- ✓ en 2011, l'Entente interdépartementale devient l'Etablissement public interdépartemental

Le cadre juridique d'intervention

L'EID Atlantique, un Établissement Public Administratif qui assure 3 principales missions :

- ✓ l'information et la prévention sur les risques sanitaires et vétérinaires
- ✓ la veille et la surveillance entomologique
- ✓ la régulation des moustiques vulnérants et vecteurs potentiels de maladies

Le cadre juridique d'intervention

Loi du 16 décembre 1964 relative à la lutte contre les moustiques

Deux contextes réglementaires :

- ✓ d'une part, **la régulation des moustiques nuisant**

- ↳ Objectif de régulation = démoustication dite de « confort »

- ✓ d'autre part, **la surveillance et la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies**

- ↳ Objectif de santé publique = démoustication dite « sanitaire »

Le cadre juridique d'intervention

Un pouvoir de police spécial des Préfets

Un arrêté préfectoral annuel qui :

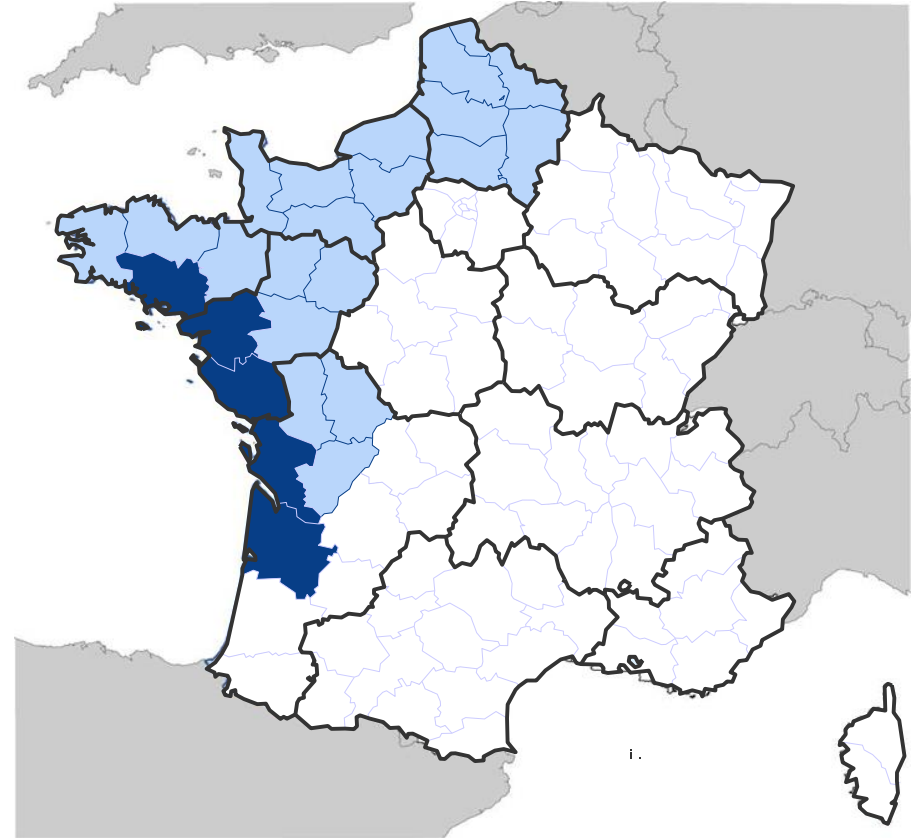
- ✓ fixe les zones de lutte contre les moustiques
- ✓ présente les modalités pratiques d'intervention définies et retenues par le pétitionnaire
- ✓ autorise l'organisme de droit public désigné à procéder à ces opérations sur toutes propriétés publiques et privées

La compétence territoriale

Une compétence territoriale sur
5 départements membres :

- ✓ Morbihan
- ✓ Loire-Atlantique
- ✓ Vendée
- ✓ Charente-Maritime
- ✓ Gironde

Une mission de veille entomologique et
sanitaire sur le territoire des 5 régions et
des 24 départements de la façade
Atlantique, Manche et Mer-du-Nord



Organisation et moyens de l'EID Atlantique

L'EID Atlantique est administré par un Conseil d'administration composé de 20 Conseillers départementaux :

- ✓ 4 Conseillers départementaux par Département membre
- ✓ 1 Vice-président par Département
- ✓ 1 Président élu au sein de ce collège : Mme Dominique RABELLE

Organisation et moyens de l'EID Atlantique

- 64 agents territoriaux permanents
- 10 agences techniques déconcentrées
- 3 unités mobiles de traitements
- 1 laboratoire de détermination entomologique
- 1 Conseil scientifique et technique

Organisation et moyens de l'EID Atlantique

Un budget annuel de **4 millions d'euros** dont le financement est assuré par :

- ✓ une mobilisation annuelle de participations dites « statutaires » des Départements membres réparties entre le Département et les communes inscrites à l'arrêté préfectoral
- ✓ une dotation annuelle de la Direction générale de la Santé au titre de la mise en œuvre du Plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en France métropolitaine

Les repères financiers et la structure du budget

Le budget de l'Etablissement est divisé en deux éléments distincts :

- ✓ **LES FRAIS D'INTERVENTION** correspondent aux dépenses strictement liées au fonctionnement et à l'activité opérationnelle au sein de chaque département = 100% à la charge des départements
- ✓ **LES FRAIS COMMUNS** correspondent aux dépenses liées au fonctionnement général de l'établissement :
 - = 20% à parité entre les 5 Départements membres
 - 80% au prorata des Frais d'Intervention.

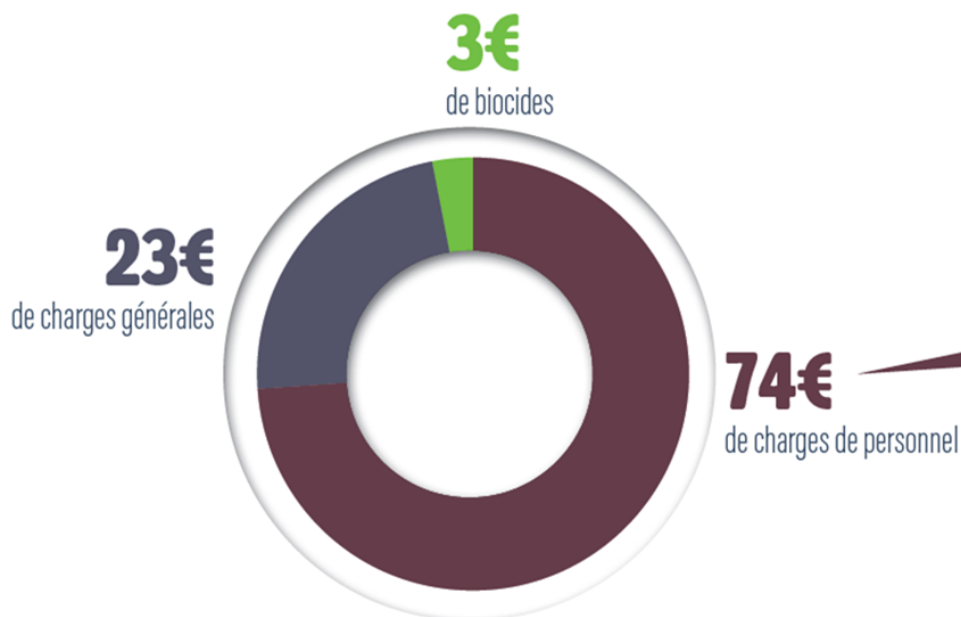
Les repères financiers et la structure du budget

DEPARTEMENT	ASSIETTE	TAUX	CLES DE REPARTITION
Morbihan	Frais d'intervention	50%	Population DGF 20% Dotation touristique 30% Volume d'activité de l'EID par commune 30% Résidences secondaires 20%
Loire-Atlantique	Frais communs + Frais d'intervention	43,10%	Volume d'activité de l'EID par commune 100%
Vendée	Frais d'intervention	50%	Dotation touristique 90% Surface communale 10%
Charente-Maritime	Frais d'intervention	50%	Volume d'activité de l'EID par commune 100%
Gironde	Frais communs + Frais d'intervention	50%	Population DGF 50% Potentiel fiscal 20% Effort fiscal 10% Volume d'activité de l'EID par commune (N-1) 20%

Les repères financiers et la structure du budget

COMMENT EST UTILISÉ LE BUDGET DE L'EID ATLANTIQUE ?

Pour **100 €** de dépenses



MONTANT DE LA MASSE SALARIALE



2 791 770,44 €

SOIT **73,88%**
DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les repères financiers et la structure du budget

lutte collective



lutte individuelle



5€/AN

COÛT MOYEN PAR HABITANT
de la prévention collective assurée
par l'EID Atlantique
(traitement biologique spécifique)



15€/AN

COÛT MOYEN PAR HABITANT
d'un répulsif
anti-moustique
(traitement chimique non spécifique)

Autres repères financiers

Le coût financier d'une crise sanitaire pour la Collectivité ?

L'épidémie de chikungunya de 2005-2006 sur l'île de la Réunion (850 000 habitants) a coûté **44 millions d'euros** à l'Etat dont 17 millions d'euros liés à l'absentéisme



Autres repères financiers

- ✓ Les départements de l'EID Atlantique sont en tête des destinations touristiques (nombre de nuitées) :
 - 1^{er} - Charente-Maritime
... (2^{ème} Hérault, 3^{ème} Var)
 - 4^{ème} - Vendée
... (5^{ème} - Finistère)
 - 6^{ème} - Gironde
 - 7^{ème} - Loire-Atlantique
...
 - 10^{ème} - Morbihan
- ✓ A l'échelle des communes d'intervention de l'EID Atlantique :
 - Plus de **60 millions de nuitées**
 - Près de **5 Milliards d'Euros de chiffre d'affaires**



- ✓ Les enjeux et l'évaluation du risque
- ✓ La réponse opérationnelle
- ✓ Les principes et la méthode de lutte

Les principes

- ✓ évaluation du risque entomologique
- ✓ contrôle du risque de transmission vectorielle
- ✓ maîtrise du risque épidémiologique



LA MOBILISATION SOCIALE

Informer et sensibiliser le grand public, les pouvoirs publics et les professionnels de santé sur les risques sanitaires liés aux moustiques et sur le développement de gîtes à moustiques



DES GESTES SIMPLES POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION DES MOUSTIQUES

**Jeter**

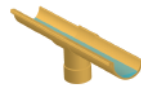
ou ranger à l'abri les objets ou les récipients pouvant contenir de l'eau

**Vider**

ou renouveler une fois par semaine les coupelles et les dessous de pots de fleurs ou les remplir de sable

**Couvrir**

les réservoirs d'eau pluviale

**Nettoyer**

régulièrement les gouttières, les regards et les caniveaux et vérifier leur bon écoulement

**Valoriser**

les déchets verts, en évitant les stagnations d'eau

**Eviter**

les dépôts sauvages et recycler les déchets dans les filières appropriées

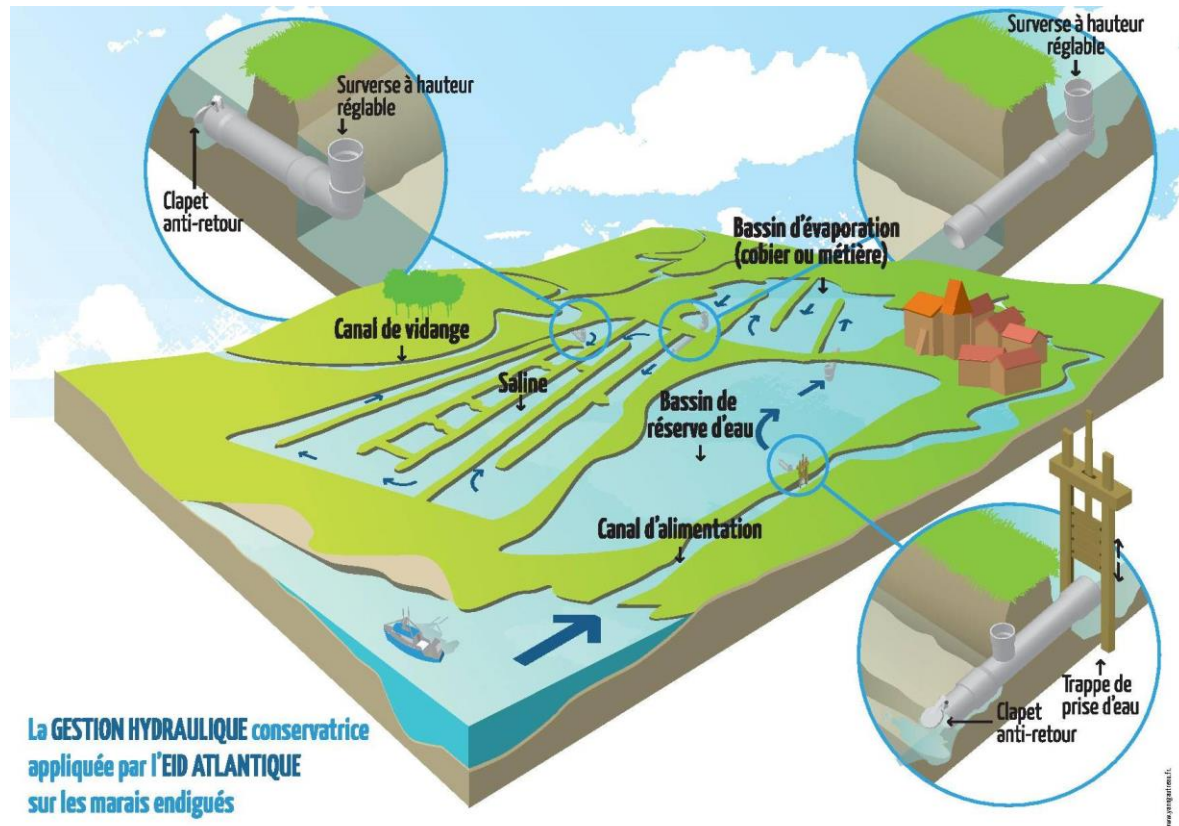
iMoustique®, une application grand public pour:

1. faciliter le signalement grâce à l'appareil photo embarqué
2. initier à la reconnaissance des moustiques
3. sensibiliser sur les « bons gestes » de prévention
4. répondre aux questions les plus courantes sur les moustiques
5. informer sur les espèces de moustiques présentes dans l'ouest de la France
6. détecter le plus précocement le moustique tigre (*Aedes albopictus*) sur les territoires non colonisés



LA GESTION HYDRAULIQUE

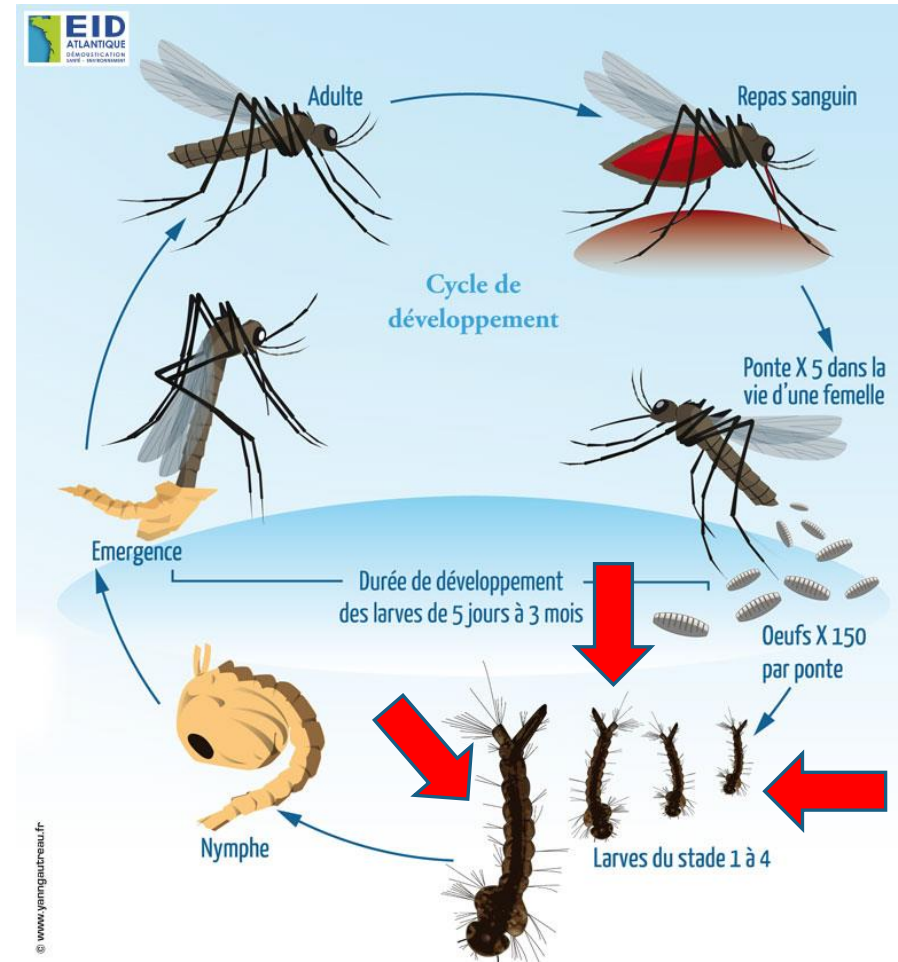
Réduire ou supprimer les espaces de pontes en évitant l'alternance d'assèchements et de remises en eau, par une gestion hydraulique adaptée



LES TRAITEMENTS

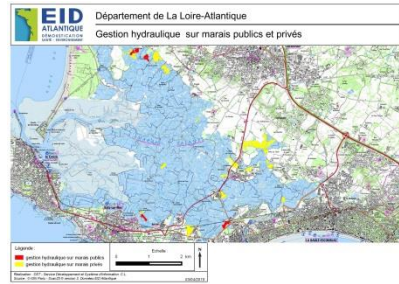
Limiter la densité des larves de moustiques cibles en régulant leur nombre par des traitements anti-larvaires sur la base des paramètres suivants :

- ✓ présence de larves (espèce, densité, stade de développement)
- ✓ conditions du milieu (température de l'eau et dynamique hydraulique)
- ✓ conditions extérieures (température de l'air, vents et précipitations)



Les principes et la méthode de lutte

40



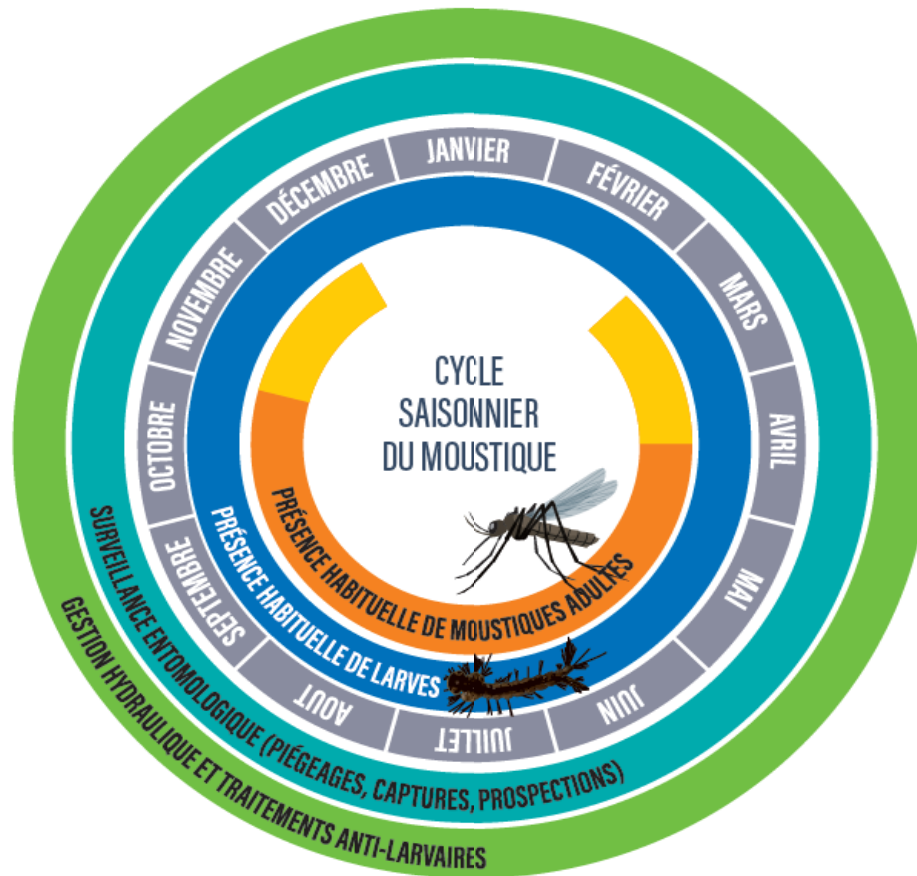
EXPERTISE

SELECTIVITE

TRACABILITE



Le contexte entomologique et opérationnel



Aedes detritus

10 à 15 générations en fonction de la dynamique des eaux (marées)

Gîtes larvaires : marais d'eau salée

Les modalités de mises en œuvre des traitements



Une démarche responsable et environnementale : le choix d'un larvicide d'origine biologique

- ✓ une substance active issue d'une bactérie naturelle (*Bacillus thuringiensis israelensis Bti* - souche AM 65-52 non OGM)
- ✓ homologué **Nature et progrès**® pour la production de sel et certifié **Ecocert**® pour l'agriculture biologique
- ✓ une formulation granulée, épandue en bouillie et préparée avec l'eau du milieu
- ✓ un dosage appliqué en moyenne à 300 g/ha de VectoBac®WG soit trois fois inférieur à la dose homologuée (1kg/ha)



Une tension accrue entre l'Etat et les collectivités pour :

- la prise en charge financière de cette politique
- la stratégie de lutte et les actions à mener



Un déficit dans :

- la culture de gestion du risque
- la perception de l'installation du risque entomologique
- l'apprentissage de l'entomologie médicale : médecins et ingénieurs sanitaires



Merci de votre attention



***La prévention
au service de
votre santé***



***Rayonner
Sensibiliser
Former***